

# Patrimoine phares et balises

## Autour du patrimoine du phare du Planier

Lorsque l'on évoque le patrimoine des phares, les images qui viennent à l'esprit sont pour le grand public celles des photographies des calendriers où les phares en mer du Ponant affrontent les houles atlantiques. Sous des lumières différentes et face à des mers parfois aussi très mauvaises, les phares de nos côtes du Levant constituent un patrimoine de très grande qualité, aux ambiances et styles architecturaux spécifiques mais qui, hélas, ont aussi leurs problèmes de sauvegarde. À cet égard, l'histoire du phare du Planier, sur l'îlot éponyme au large de Marseille, est très représentative de l'évolution de notre patrimoine. Il conviendrait plutôt de dire « les histoires » du Planier, tant ont été agitées les dernières années écoulées pour tenter de sauvegarder ce célèbre phare. Les acteurs principaux eux-mêmes, l'association Mer et Soleil, appellent cette période « les embrouilles du Planier ».



Photo: Julien Rodriguez

La cité phocéenne, grand port de cette mer au commerce intense depuis des millénaires, a très tôt cherché à signaler aux navigateurs les dangereux récifs du Planier, petit îlot au ras des flots au large du cap Croisette mais situé juste sur la route d'accès vers le Vieux Port. Les épaves dans ce secteur ne se comptent plus et font désormais le bonheur des plongeurs... En 1326, un premier feu est allumé.

En 1839 un deuxième phare s'allume au Planier, suivi en 1881 d'un troisième phare qui subira aussi les affres de la guerre, l'occupant le faisant sauter en 1944.

Dans le cadre du Plan Marshall et de ses abondantes finances, il est décidé de reconstruire une tour sur l'îlot. Confié à un architecte extérieur à l'administration, André Arbus, l'actuel phare du Planier est allumé en 1959. Comme à l'époque tout était fait grandement, l'architecte est aussi chargé de dessiner le mobilier du phare pour les gardiens en place. Lits, commodes, bureaux, signés Arbus, sont réalisés pour meubler les locaux du nouveau phare. Mais en cette période, on s'intéresse peu au style 60 et les années s'écoulent...

1992 sonne le glas du gardiennage du Planier. Le phare est automatisé et les locaux abandonnés et comme partout pillés... Comme il n'existe pas d'inventaire, le libre service est ouvert... Cependant, hors de l'indifférence générale, quelques amoureux des lieux redonnent vigueur

à l'intérêt pour ce patrimoine oublié alors que l'administration projette tout bonnement de faire sauter les bâtiments entourant le phare... Ces passionnés du Planier, les « mousquetaires » comme ils s'appellent, réussissent à faire avorter ce funeste dessein digne d'un occupant. Ils projettent alors des travaux et l'organisation d'un centre de plongée. Mais au cours des années suivantes, les choses se compliquent et « s'embrouillent » entre partenaires, autorisations, permis et procès. On lira ces épisodes sur le site de l'association ([www.planier.com](http://www.planier.com)). En 2003, la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises se trouve soudain directement impliquée dans la conservation du patrimoine du Planier. Une annonce, dans un journal spécialisé de ventes aux enchères, suscite son émotion : l'entier mobilier du phare du Planier, celui d'Arbus, est mis en vente et par conséquent promis à la dispersion ! Les appétits que suscite la désormais notoriété du style 60 et de son prestigieux architecte entraînent des estimations de prix de vente qui font comprendre pourquoi ce stock caché sort du bois... Mais après tout, quelqu'un pourrait être l'heureux propriétaire de cet ensemble d'origine publique en l'ayant régulièrement acquis auprès des Domaines. Il existerait alors des traces de cette cession, des procès-verbaux de remise aux Domaines par l'administration et de la vente aux enchères par les Domaines. C'est cette recherche

que la S.N.P.B. demandera in-petto de faire au ministère concerné, quelques jours avant la vente. La suite est édifiante... l'État fera retirer de la vente le mobilier et l'affaire est désormais devant le Parquet de Paris... et à suivre. Un autre chapitre des « embrouilles du Planier » ?

En 2004, l'association Mer et Soleil est contrainte de quitter le Planier. Au nom du fameux principe de précaution, les bâtiments étant jugés dangereux par l'administration, leur accès est fermé, même si, faut-il le rappeler, l'îlot relève du domaine public maritime. Depuis lors les lieux sont sans surveillance. Le service maritime ne passe que quelques rares fois par an, en général chaque trimestre... Les acteurs associatifs qui suivent localement l'affaire depuis une quinzaine d'année restent vigilants.

Le site du Planier vient d'être classé. C'est sans doute une étape importante, notamment pour échapper aux délires technocratiques d'un administrateur de passage. Mais ce n'est pas l'assurance d'un financement car les caisses de l'État sont vides sur ce chapitre. Les propositions de la Société Nationale pour le Patrimoine des Phares et Balises sont plus que jamais d'actualité !

Marc Pointud  
Président de la Société Nationale  
pour le Patrimoine des Phares et Balises  
[www.pharesetbalises.org](http://www.pharesetbalises.org)  
Commandez le calendrier 2008  
« Gueules de Gardiens »

